

OBJECTION DE CONSCIENCE

Nous sommes des gens ordinaires, ni violents, ni fanatiques, ni terroristes, ni fous. Non , des citoyens ayant appris qu'à Montélimar le gouvernement a installé un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile).

Il y a là des étrangers qui attendent l'autorisation de pouvoir vivre et travailler en France.

- Ils ont dû quitter leur pays, souvent pour des raisons de sécurité, et ils ne savent pas où trouver refuge.
- Ils ont tout perdu, et seuls, ou avec leur famille, ils doivent trouver une solution pour vivre.
- Ils n'ont pas le droit de travailler.
- Leurs enfants vont à l'école et en général, apprennent vite le français et s'adaptent à notre vie sociale.

La réponse de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) peut se faire attendre plusieurs années et elle tombe comme un couperet, positive ou très souvent négative sans que les intéressés sachent pourquoi.

Pour la personne ou la famille « refusée » c'est la galère. Il faut quitter le CADA et commencer une vie cachée comme tant d'autres qui se débrouillent pour se loger et travaillent clandestinement, plus ou moins exploités par des patrons satisfaits de cette main d'œuvre.

L'un de ces clandestins déclare : « Je voudrais tant pouvoir sortir et marcher dans la rue sans trembler de peur »..

Car la police a des ordres et elle est contrainte à « faire du chiffre ».

Et voilà ce que nous ne pouvons pas accepter : des méthodes expéditives d'interpellation, d'arrestation, d'enfermement dans des centres de rétention (véritables prisons où sont mêlés adultes, mères avec bébés ou enfants, personnes âgées, parfois malades ou handicapées) et d'expulsion (le retour, dans certains cas, aboutit à de l'enfermement, voire à des tortures ou à la mort.)

Notre trouble prend source dans notre conscience, dans notre conviction morale que les fondements éthiques de notre pays sont violés.

Il nous paraît insupportable que la police puisse recevoir l'ordre de frapper à l'aube à la porte d'un foyer ou d'un logement (voire la fracturer) pour passer les menottes à des parents devant leurs enfants terrorisés ; de saisir des enfants dans des écoles maternelles ou primaires, malgré les protestations des enseignants et l'émotion des autres élèves.

Les policiers interpellent les étrangers dans les gares, alors qu'ils se rendent au travail. A tout moment un étranger risque de perdre sa liberté.

Or s'agit-il de gens violents ? dangereux ? ayant commis des actes délictueux ? Non ! Ils ont le malheur d'avoir choisi la France comme lieu de refuge, la France des Droits de l'Homme, la France terre d'Asile, la France dont la richesse culturelle et sociale tient à son accueil généreux de siècle en siècle. La France qui compte tant de gens célèbres dont l'origine est étrangère !

TSVP...

Trois articles de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous interpellent particulièrement :

Art. 1° : *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

Art. 13 : *1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.*

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Art. 14 : *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile d'autres pays.*

Des discours, des promesses, concernant l'accueil des étrangers demandeurs d'asile, nous en avons entendu beaucoup. Mais rien n'a suivi, alors nous avons décidé de protester dans le silence, d'une manière non violente. Déjà dans une dizaine de villes françaises des CERCLES de SILENCE se manifestent.

Notre espoir est double :

- que les Autorités françaises entendent notre objection de conscience et humanisent la législation concernant les étrangers.

- que vous décidiez de nous rejoindre pour obtenir humanité et tolérance , pour des personnes qui souffrent afin d'essayer de vivre en France .

Régulièrement nous viendrons dans la rue avec notre silence et nos panneaux tous les mercredis de 17h30 à 18h30, sur le parvis Daniel Chamier.

Si vous désirez des explications sur notre prise de position, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Jean GONTARD 04 75 46 20 82

Patricia BOUGON 06 76 18 82 72

Le collectif du Cercle Silencieux de Montélimar

Le **Cercle de Silence** a déjà reçu le soutien des Associations montiliennes suivantes : **RESF** (Réseau Education Sans Frontières), **ASTI** (Association de Soutien à Tous les Immigrés), **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme), **FLE** (Faciliter le Langage aux Enfants), **ACAT** (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), **ACO** (Action Catholique Ouvrière), **DEI** (Défense de l'Enfant International), **ATTAC**-Montélimar (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), **FCPE** (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), **Artisans du Monde**, **Amnesty International**, **Montélimar-Mosaïques**, **Intergroupe Marcel Pagnol**, **CCFD** (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), **Mouvement Jeunes femmes**, **Collectif Citoyen de Dieulefit**, **Entraide Protestante**, **Groupe Musical «Manbous »**.

Que pouvez-vous faire ? :

- Venir quand vous le pouvez vous joindre au cercle ;
- Faire connaître le cercle autour de vous ;
- Soutenir financièrement (chèques à l'ordre de ASTI-Montélimar à remettre à un des responsables du cercle) pour nous aider à couvrir les frais de défense des familles menacées.